

# SÉCURITÉ

## EN CAS D'INCENDIE

### Rappel des consignes

Appelez les pompiers : N°18 (ou le 112)



#### Quelques pistes pour bien vous préparer :



- Il est interdit d'encombrer les escaliers et communs d'affaires personnelles (*poussettes, vélo, meubles...*). Cela entrave l'évacuation et les encombrants sont des sources de combustible.
- Assurez vous de pouvoir évacuer rapidement de votre logement
- Ne prenez pas l'ascenseur pour évacuer, prenez les escaliers (*s'ils ne sont pas enfumés*)
- Retenez cette expression : « **Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller** » En cas de fumée, mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol.

## A chaque situation la bonne réaction



**Si l'incendie se déclare chez vous** et que vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement :

#### Évacuez les lieux,

- Fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre logement, cela retardera la propagation du feu et des fumées,
- Sortez par l'issue la plus proche et appelez les pompiers



**Si l'incendie se déclare à l'étage du dessous ou sur votre palier :**

**Restez chez vous,** les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs, les escaliers et ainsi de vous intoxiquer.

- Fermez la porte de votre logement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide,
- Manifestez-vous à la fenêtre, pour que les sapeurs-pompiers puissent vous voir en arrivant sur les lieux,
- **Ne cherchez pas à évacuer à tout prix : évitez les fumées.**



**Si l'incendie est au-dessus :**

**Sortez par l'issue la plus proche** si vous pouvez évacuer en toute sécurité.

Toutes les infos à retrouver sur le cahier astuces «risque incendie»

